

Focus accessibilité Rapport des formateurs du Gouvernement fédéral

I. Un pays solidaire

2. Soins de santé

Nos citoyens ont le droit de connaître la qualité des soins fournis par les prestataires et les établissements de soins et de choisir eux-mêmes quel hôpital, établissement de soins ou équipe de soins ils souhaitent. Le Gouvernement prendra des initiatives pour accroître la transparence concernant la qualité des soins fournis, tant hospitaliers qu'ambulatoires, par le biais de la diffusion d'informations publiques à cet égard. L'expérience et la satisfaction des patients seront mesurées, étudiées et rapportées.

Au-delà d'un financement structurel suffisant et solidaire, le Gouvernement veillera à augmenter l'efficacité et la qualité de notre système de soins de santé, sur la base de faits scientifiques et des besoins du patient.

5. Etat et fonction publique

Nous continuerons à développer l'État électronique :

- Le Gouvernement fixera en première instance le principe du « numérique par défaut », qui stipule que toutes les procédures doivent être accessibles numériquement en standard ;
- Dans le même temps, nous garantirons que les services publics doivent rester accessibles à tous, y compris aux citoyens ayant peu de compétences numériques, de faibles revenus ou un handicap. Nous examinerons comment un réseau cohérent et reconnaissable de proximité et d'accessibilité peut être développé au sein des services publics existants pour aider les citoyens à effectuer leurs démarches administratives et à utiliser les applications numériques ;

II. Politique des consommateurs et de la concurrence

Des services financiers corrects et abordables

Le Gouvernement veillera à ce que l'accès aux services bancaires de base ne reste pas lettre morte pour les groupes vulnérables qui ont besoin de services adaptés, comme les personnes en situation de handicap, les personnes âgées ou les personnes qui n'ont pas d'accès numérique aux services bancaires.

IV. Un pays durable

4. Mobilité

Rail

À court terme, le Gouvernement conclura de nouveaux contrats de gestion comportant des sanctions, avec des objectifs durables et ambitieux : amélioration de la ponctualité, de l'offre des services (y compris plus de

correspondances en début, fin de soirée, la nuit et le week-end), du confort, de l'accessibilité (également via d'autres moyens de transport tels que le vélo en vue d'une mobilité multimodale), des infrastructures, de l'internet dans le train, de la sécurité, de la rentabilité et de la productivité.

Ce Gouvernement consentira des investissements supplémentaires dans les chemins de fer. Ils se concentreront sur :

- l'achat de nouveau matériel roulant ;
- la modernisation, la maintenance, l'accessibilité et la multimodalité des gares ;
- l'accessibilité des trains et des quais. Nous investirons également dans l'accessibilité des trains et des quais : nous accélérerons les travaux de rehaussement des quais et raccourcirons la période de réservation pour une assistance. Toute gare accueillant plus de 5 000 passagers par jour sera ainsi mieux accessible d'ici à 2024. Le nouveau matériel ferroviaire acheté par la SNCB sera accessible aux personnes en situation de handicap. L'accessibilité actuelle sera évaluée et, sur cette base, un plan d'action échelonné pour améliorer l'accessibilité sera établi ;
- le renouvellement et l'entretien de l'infrastructure ferroviaire ;

V. Un pays de coopération et de respect

3. Vivre ensemble

Egalité des chances et lutte contre la discrimination

Un plan d'action pour l'accessibilité universelle sera lancé au cours de cette législature, dont le but ultime sera l'accessibilité structurelle de l'espace et des services publics. Ce plan d'action fournira, au minimum, des lignes directrices standardisées, des objectifs et un suivi de ceux-ci. Dans le même temps, le Gouvernement améliorera, à court terme, l'accessibilité physique et numérique du système judiciaire, des transports publics et des bâtiments publics.